

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Lex Blockchain

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Lex Blockchain, 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.08.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Währung und Kredit	1
Banken	1

Abkürzungsverzeichnis

DLT Distributed Ledger Technology

DLT Distributed Ledger Technology

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Währung und Kredit

Banken

En s'appuyant sur des rapports relatifs à l'établissement de bases juridiques pour la Distributed Ledger Technologie (DLT) et la blockchain, et au risque de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme via des cryptoactifs, le Conseil fédéral a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'établir une **Lex Blockchain** spécifique. Au contraire, il estime que les nouvelles technologies doivent être intégrées dans la législation actuelle. Néanmoins, il considère que des adaptations ponctuelles doivent être établies, notamment dans le droit sur les marchés financiers, le droit bancaire et le droit de l'insolvabilité.¹

1) Rapport du NRA sur le Risque de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme par les crypto-assets du 1.10.18; Rapport sur le National Money Laundering and Terrorist Financing Risk Assessment du 1.2.13; Rapport sur les Bases juridiques pour la DLT et la blockchain du 14.12.2018.pdf; Rapport sur les Monnaies virtuelles du 25.6.14; AZ, Blick, LT, NZZ, ZGZ, 15.12.18